

## La détermination nominale du niaboua

Vélérou Adelin Fallé\*

&

Jean-Claude Dodo

### Résumé

Les noms sont susceptibles d'assumer les fonctions de sujet ou d'objet dans un énoncé verbal. Dans les langues, on peut regrouper les noms en deux grands sous-groupes : les noms propres et les noms communs. Les noms propres n'admettent pas de déterminants. Par contre, aux noms communs sont associés certains morphèmes. Ce sont entre autres, les possessifs, les démonstratifs et les numéraux. La présente étude est une tentative de réflexion sur la morphologie des déterminants démonstratifs et possessifs et de définir leur condition d'apparition. Il ressort de cette étude que le déterminant démonstratif, dans ce parler, présentent la structure **CV**. Le démonstratif est toujours postposé au nom. Quant au déterminant possessif, il se présente sous les schèmes **V**, **CV** et **VCV**. Les possessifs sont préposés au nom qu'ils déterminent. Pour parvenir à nos objectifs, il est nécessaire d'analyser les formes que prend la détermination nominale et d'en déduire leur apparition dans des emplois phrastiques.

**Mots-clés** : démonstratif, possessif, détermination, niaboua, krou, Côte d'Ivoire

### Abstract

Nouns can function as the subject or object of a verbal statement. In languages, nouns can be grouped into two main categories: proper nouns and common nouns. Proper nouns do not take determiners. On the other hand, common nouns are associated with certain morphemes, including possessives, demonstratives, and numerals. This study is an attempt to reflect on the morphology of demonstrative and possessive determiners in the Niaboua language, and to define their conditions of appearance. The results of this study show that demonstrative determiners in Niaboua have the structure **CV**. Demonstratives are always postposed to the noun. Possessive determiners, on the other hand, have the structures **V**, **CV**, and **VCV**. Possessives are preposed to the noun they

\* Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan, E-mail : [velerou225@gmail.com](mailto:velerou225@gmail.com) / [jeanclaude.dodo@gmail.com](mailto:jeanclaude.dodo@gmail.com)

determine. In order to achieve our objectives, it is necessary to analyze the forms that nominal determination takes in Niaboua and to deduce their appearance in phrasal contexts.

**Keywords** : demonstrative, possessive, determination, Niaboua, Kru, Côte d'Ivoire

## Introduction

Les noms, dans leurs différentes fonctions (sujet et objet) assumées dans la phrase peuvent être substitués par des pronoms. À côté des pronoms, il y a d'autres unités linguistiques qui entretiennent un lien très étroit avec le nom de la phrase. Elles présentent diverses formes en fonction de leurs classes grammaticales en contexte phrasique et leurs sens. Il s'agit de la détermination nominale. Cette notion est rattachée à des marqueurs qui sont intimement liés aux noms, c'est-à-dire des possessifs, des démonstratifs et des numéraux. La détermination nominale est une notion grammaticale dont les éléments constitutifs aident à la construction du sens précis du nom.

La notion de détermination nominale fait l'objet de plusieurs travaux (Chabert et Gardelle 2022). Vogel (2002 : 185) désigne « la détermination par toute relation impliquant un terme considéré comme un terme support (déterminé) et un terme considéré comme apport (déterminant). Tout syntagme nominal comprenant une adjonction au nom lui-même sera analysé en termes de nom (déterminé) + déterminant ». Ainsi, la détermination restreint l'extensité du noyau nom (N) d'un syntagme nominal en apportant une information supplémentaire, qualificative et souvent restrictive (Wilmet, 1986). La détermination est définie comme « tout ce qui entoure le noyau substantival du syntagme nominal » (Almeida et Maillard, 2001 : 927). Quant à Desclés (2008 : 77, 85), il avance que le déterminant apporte « une information supplémentaire, qualificative et souvent restrictive ».

La détermination nominale étant perçue comme un phénomène commun à toutes les langues du monde, nous nous intéressons à cette notion au niveau de la langue niaboua. Ainsi, le présent travail a pour objectif d'analyser la morphologie des déterminants démonstratifs et possessifs et de définir leur condition d'apparition. Cette recherche suscite une problématique à laquelle nous tenterons de répondre à travers notre démarche argumentative : Quelles sont les unités linguistiques employées pour marquer le démonstratif et le possessif dans cette langue ? Quelles

positions syntaxiques occupent ces unités du lexique ? Pour atteindre notre objectif, nous émettons les hypothèses suivantes : les déterminants du niaboua seraient exclusivement le défini et l'indéfini. Nous postulons que la postposition serait la position syntaxique des déterminants du niaboua.

La présente étude est le résultat de plusieurs enquêtes linguistiques menées auprès des membres des communautés niaboua résidents dans les départements de Zoukougbeu et d'Issia. Dans le cadre de la constitution de notre corpus de travail, nous avons interviewé des informateurs qui sont des locuteurs natifs qui parlent la langue niaboua et la langue française. Nos informateurs sont DEPIE Philémon, GBELY Lazare et GBEULY Zappy Théodore. L'obtention des données a nécessité des séjours dans la Sous-préfecture d'Iboguhé et dans le Département de Zoukougbeu entre 2018 et 2021. Toutes ces entrées enregistrées ont été transcrites en utilisant l'Alphabet Phonétique International (API). Elles ont été vérifiées et validées par nos principaux informateurs.

Le cadre théorique de ce présent travail est celui de la linguistique descriptive. Cette étude est inspirée des travaux de Bentolila qui stipule que « l'apprentissage d'une langue passe par la manipulation des groupes et mots pour découvrir leurs rôles respectifs dans la mise en scène de la phrase » (Bentolila 2006 : 17). Pour lui, le déterminant a pour fonction de déterminer. Il se joint au nom pour lui permettre de se réaliser au sein de la phrase. Dans cette catégorie, on rangera les articles (définis et indéfinis) et les déterminants possessifs, administratifs, etc...

Le travail s'articule autour de trois axes à savoir l'étude des déterminants démonstratifs, les déterminants possessifs et leur condition d'apparition.

### 1. Le démonstratif

Riegel (2000), Kossonou (2007) et Gary-Prieur (2011) apparentent le démonstratif au déterminant de nom pour la simple raison qu'il accompagne le nom. Du point de vue sémantique, « le déterminant permet de déterminer le sens du nom en restreignant l'étendue de son conceptuel pour l'adapter à la situation du discours » (Gary-Prieur, 2011 : 10). Pour Kossonou : « Le démonstratif est décrit comme un déterminant de nom, de même nature que le défini. Il peut, par conséquent, commuter avec le défini » (Kossonou, 2007 : 231). Riegel soutient que « l'article

présentatoire [dont la fonction est] de repérer un quantum de substance dans un nouvel ensemble où on veut le déterminer. (...) Il identifie le nom en même temps qu'il l'actualise » (Riegel, 2000 : 18). Autrement dit, le déterminant démonstratif permet d'indiquer de façon précise la chose, la personne ou l'animal dont on parle ou dont on a parlé précédemment. Dans un énoncé contenant le démonstratif, l'être ou l'objet en question est connu de l'allocutaire.

En niaboua, comme dans toutes les langues naturelles, il existe des déterminants démonstratifs. Le tableau ci-dessous présente leurs différentes formes qu'ils soient au singulier ou au pluriel.

**Tableau 1 : Les démonstratifs du niaboua**

|            |           |          |     |
|------------|-----------|----------|-----|
| Humain     | Singulier | Masculin | nɔ̃ |
|            |           | Féminin  | nɔ̃ |
|            | Pluriel   |          | nɔ̃ |
| Non-humain | Singulier |          | nɛ̃ |
|            | Pluriel   |          | nɛ̃ |

Les déterminants démonstratifs en niaboua présentent une structure morphologique monosyllabique de schème **CV**. La consonne nasale « n » est l'unique consonne qui apparaît dans cette structure. La voyelle **V** présente les caractéristiques qui suivent : nasale, **[-ATR]**. Dans cette langue, les locuteurs font la distinction entre les **[+Humain]** et **[-Humain]**. Lorsque le constituant auquel est associé le démonstratif fait référence à un humain, la voyelle est postérieure et arrondie. A l'opposé, la voyelle est antérieure, étirée.

A propos des déterminants démonstratifs employés avec des lexèmes de genre **[+Humain]**, nous différencions les unités du genre féminin **nɔ̃** de celui apparaissant avec les noms masculin **nɔ̃**. La forme du déterminant démonstratif féminin **nɔ̃** est invariablement utilisée au pluriel devant les noms du genre masculin et féminin.

Les démonstratifs ayant le trait **[-humain]** apparaissent sous les formes **nɛ̃** et **nɛ̃** pour indiquer respectivement le singulier et le pluriel.

Les énoncés ci-dessous illustrent l'emploi de ces démonstratifs.

- (01) ju' nɔ̃ jē ē zīmī pēlō pō  
 / enfant / cet / futur / indic. / poisson/ vendre /  
 « Cet enfant vendra du poisson. »

- (02) jírítí **nṓ** jē ē zīmī pélō pō  
/ enfant+pl / ces / futur / indic. / poisson/ vendre /  
« Ces enfants vendront du poisson. »
- (03) jnṓ **nṓ** dé ē bānī  
/ femme /cette / acheter + inac/ indic. / vêtements + Pl  
/  
« Cette femme achète des vêtements. »
- (04) à dē ē sú **nṓ**  
/3PL / acheter + inac/ indic. /pilon / ce /  
« Vous achetez ce pilon. »

Les démonstratifs sont toujours postposés aux noms qu'ils accompagnent. Au niveau des démonstratifs, le pluriel est marqué uniquement sur le nom et le déterminant démonstratif.

Dans ce parler, il existe des unités grammaticales qui substituent les démonstratifs, dans un contexte de présentation. Ces unités sont **mō** et **kò**.

L'unité **mō** est présente dans les syntagmes génitaux de forme affirmative, tandis que **kò** apparaît dans des constructions présentatives négatives. Ces faits sont observables à travers les énoncés ci-dessous :

- (05) falè á jú **mō**  
/ nom / con. / enfant / Prés./  
« C'est l'enfant de Fallé. »
- (06) gwē **mō**  
/ gorille / Prés./  
« C'est le gorille. »
- (07) kwlápājí **kò**  
/ chasseur / Prés. Neg. /  
« Ce n'est pas le chasseur. »
- (08) ìbò á jírítí **kò**  
/ nom / con. / enfants / Prés. Neg. /  
« Ce ne sont pas les enfants d'Ibo. »

## 2. Le possessif

M. Heinz (2003) définit les pronoms possessifs comme étant des unités linguistiques qui expriment une relation entre deux entités. Cette relation a une valeur de « possession » ou « d'appartenance ». Ils fonctionnent seulement dans un syntagme nominal. Les pronoms possessifs recueillis auprès des locuteurs niaboua sont :

**Tableau 2 : Les possessifs du niaboua**

|                    |                 |     |
|--------------------|-----------------|-----|
| 1sg (mon, ma, mes) |                 | á   |
| 2sg (ton, ta, tes) |                 | à   |
| 3sg (son, sa, ses) | Humain masculin | ó   |
|                    | Humain féminin  | wá  |
|                    | Non-humain      | é   |
| 1PL (notre, nos)   |                 | ábá |
| 2PL (votre, vos)   |                 | àbá |
| 3PL (leur, leurs)  | humain          | wá  |
|                    | non-humain      | já  |

Les possessifs accompagnent toujours les noms pour traduire l'appropriation. Ils sont de différentes structures morphologiques : **V**, **CV** et **VCV**. L'analyse des possessifs en niaboua permet de faire ressortir diverses remarques. De prime abord, les deux premières personnes possessives du singulier se distinguent par le ton et le trait nasal. En outre, la troisième personne possessive apparaît selon trois ordres : la classe des humains masculins qui fait référence au pronom **ó**, la classe des humains féminins marquée par **wá** et **é** pour la classe des non-humains. Ensuite, les deux premières personnes possessives du pluriel se différencient par le ton. On a le ton bas sur le segment à l'initial pour le premier possessif au pluriel et le ton haut sur celui du deuxième possessif au pluriel. Enfin, la troisième personne possessive humaine du pluriel est identique à celle de la troisième personne possessive féminine du singulier. Les exemples suivants illustrent nos propos :

- (09)      à    tītá  
              / poss. / père /  
              « Ton père »
- (10)      é    wōtrō  
              / poss. / voiture /  
              « Sa voiture »
- (11)      ábá    būdù  
              / poss. / maison /

« Notre maison »

- (12)      ábá      bídì  
              / poss./ maison +PL /  
              nos maisons

Dans le cas du possessif, le nom et le déterminant portent la charge du pluriel. Le pluriel est plus observable au niveau du déterminé que du déterminant. Pour savoir si nous avons affaire au singulier ou pluriel, nous nous intéresserons à la charge sémantique que renferme la variation du nom.

Les formes pronominalisées de ces possessifs se construisent par suffixation du morphème **-lé** aux pronoms possessifs. Pour les deux premiers possessifs des formes pronominalisées, le morphème se nasalise suite à son contact avec les pronoms qui sont de nature *nasal*. Nous les présentons dans ce tableau :

**Tableau 3 : les pronoms possessifs pronominalisés**

|                                                     |                 |       |
|-----------------------------------------------------|-----------------|-------|
| 1sg (le mien / les miens)                           |                 | áné   |
| 2sg (le tien / les tiens)                           |                 | áné   |
| 3sg (le sien / la sienne / les siens / les siennes) | Humain masculin | ólé   |
|                                                     | Humain féminin  | wálé  |
|                                                     | Non-humain      | élé   |
| 1PL (le nôtre / les nôtres)                         |                 | ábálé |
| 2PL (le vôtre, les vôtres)                          |                 | ábálé |
| 3PL (le leur, les leurs)                            | humain          | wálé  |
|                                                     | non-humain      | jálé  |

À la suite du tableau, les pronoms possessifs pronominalisés sont utilisés dans les phrases énumérées ci-dessous :

- (13.a)      ìbò      jírítí      kò  
              / nom / enfants / Prés. Neg/  
              « Ce ne sont pas les enfants d'Ibo. »

- (13.b)      àné      mó  
              /2sg. Poss.pron./ Prés./  
              « Ce sont les tiens. »

- (14.a)      tàpèē      sōsō      l6áā      lū  
              / nom / piège / tuer + Acc. / rat /  
              « Le piège de Tapé a tué le rat. »

- (14.b)      ábálé                      lḃáā      gḃḃē  
/ 1PL. poss.prono. / tuer + Acc./ lynx /  
« Le nôtre a tué un lynx. »

### 3. Conditions d'apparition du déterminant

En niaboua, la présence ou l'absence d'un déterminant accompagnant le nom est liée à une contrainte syntaxique qui se fonde sur le prédicat. Dans la fonction syntaxique, le déterminant est présent lorsque la relation prédicative est établie grâce à un verbe conjugué (Fallé, 2022).

Si dans une phrase, le déterminant est postposé au nom sujet alors on dit que cette phrase est grammaticale. Cette condition concerne uniquement les noms communs.

Le déterminant possessif est employé pour éviter une équivoque, ou pour insister sur l'idée d'appartenance. Il s'accorde toujours en genre, en nombre et en personne avec le nom auquel il se rapporte. Quant au déterminant démonstratif, il est toujours variable en genre et en nombre avec le nom qu'il accompagne.

### Conclusion

Cette étude de la détermination se limite au démonstratif et au possessif du niaboua. Elle a permis l'examen de la structure interne des démonstratifs et des possessifs ainsi que leur condition d'apparition. Dans le but d'approfondir cette analyse, nous nous sommes inspirés des travaux de Bentolila (2006) et de Zogbo (2017) qui s'inscrivent dans le cadre de la linguistique descriptive.

Cet article révèle que ces entités grammaticales possèdent chacune des particularités morphologiques. Les démonstratifs présentent une forme unique qui est de type **CV**. Ils sont toujours postposés aux noms qu'ils accompagnent. Ils portent la marque du pluriel. Le déterminant démonstratif est dans l'opposition singulier / pluriel et humain / non-humain. Concernant le déterminant possessif, il admet trois (03) formes morphologiques, à savoir **V**, **CV** et **VCV**. Il est toujours préposé au nom qu'il détermine. Au pluriel, le nom déterminé porte la charge du pluriel.

### Travaux cités

Almeida, Maria-Elisete & Maillard, Michel. « Divergences français / portugais dans le métalangage grammatical et recherche de nouvelles convergences européennes » in Colombat, B & Savelli, M

- (eds) *Métalangage et terminologie linguistique : actes du colloque international de Grenoble, 14-16 mai 1998*. Orbis Supplementa, tome 17, 2001, p. 915-930.
- Bentolila, Alain. *Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire*, Paris, Sorbonne. 2006.
- Chabert, Evelyn et Gardelle, Laure. « La détermination nominale : », Corela [En ligne], HS-37 | 2022, mis en ligne le 14 octobre 2022, consulté le 10 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/corela/15013>
- Desclés, Jean-Pierre. Opérations de prédication et de détermination, *LIDL* 37, 2008, p. 61-98.
- Falle, Vélérout Adelin *Éléments de morphologie du niaboua, langue kru de Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat unique, Abidjan : Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, 2022.
- Gary-Prieur, Marie-Noëlle. *Les déterminants du français*, Paris, Ophrys, 2011.
- Kossonou, Kristelle Tanoh. *Description systématique du mérézon, parler abron de la sous-préfecture de Transua*, Thèse de Doctorat unique, Abidjan : Université de Cocody, 2007.
- Riegel, Martin. « Le syntagme nominal dans la grammaire française : Quelques aperçus ». *Modèles linguistiques*, vol. 21, no 42, 2000 (4), p. 53-78.
- Vogel, S. *Détermination nominale, quantification et classification en khmer contemporain*, Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, 2002, p 183-201.
- Wilmet, Marc. *La Détermination nominale*, Paris, PUF. Linguistique nouvelle, 1986.
- Zogbo, L-M. (2017). Les vestiges de classes nominales dans les langues kru : accord et suffixes 1. *Typologie et documentation des langues en Afrique de l'Ouest : Les actes du 27<sup>e</sup> Congrès de la Société de Linguistique de l'Afrique de l'Ouest (SLAO)*, 159.

**Comment citer cet article / How to cite this article:**

MLA : Fallé, Vélérout Adelin, et Jean-Claude Dodo. "La détermination nominale du niaboua." *Uirtus*, vol. 3, no. 2, août 2023, pp. 62-70, <https://doi.org/10.59384/uirtus.2023.2688>.